

M. le Maire de Pau Place Royale 64000 PAU

à PAU, le 7 janvier 2018

Objet: Aménagements cyclables rue d'Etigny

Monsieur le Maire,

Une équipe de « Pau à Vélo » s'est rendue rue d'Etigny le 4 janvier 2018 pour étudier les possibilités d'aménagements cyclables sur cet axe majeur de pénétration dans la ville. Comme vous le savez, la rue d'Etigny a subi d'importants travaux courant 2017, principalement liés à la rénovation des canalisations d'eau, et un nouveau revêtement bitume a été apposé au mois de décembre. Avant que les finitions ne soient réalisées (marquage au sol, aménagements pour cycles, stationnements, dépôts d'ordures, etc), il nous a semblé opportun de rappeler la nécessité de sécuriser cet axe pour les usagers du vélo au quotidien.

Les axes de la périphérie de Pau débouchant sur la rue d'Etigny sont aujourd'hui tous équipés d'aménagements adaptés au vélo. La route de Bayonne, l'avenue Gaston Phoebus et le tunnel du Pont d'Espagne sont équipés de sas vélo, ainsi que de bandes ou de pistes cyclables, qui pourraient certes être mieux sécurisées (double marquage) et parfois retracées car elles subissent les affres du temps ; mais ces aménagements ont au moins le mérite d'exister.



Route de Bayonne en direction de Billère



Avenue Gaston-Phoebus



Tunnel du Pont d'Espagne

Jusqu'aujourd'hui, le cycliste entrant dans Pau par ces axes faisait la triste constatation de l'absence totale d'aménagement en empruntant la rue d'Etigny. Sur les 900 mètres qui séparent le carrefour du Pont d'Espagne du rond-point de la rue Marca, la rue d'Etigny ne comportait aucun équipement pour sécuriser le cheminement à deux-roues.

Depuis, l'article 20 de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) du 30 décembre 1996 stipule qu'« à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ». Il est généralement admis que sur les axes dont la vitesse limite est supérieure à 30 km/h, des aménagements doivent être prévus pour réduire les risques d'accident.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Nous vous demandons par conséquent de **prévoir une continuité d'aménagements** cyclables sur cet axe pour mettre en sécurité les usagers actuels et encourager le développement de la pratique quotidienne du vélo, en cohérence avec les engagements pris lors de la dernière campagne municipale.

Les bénéfices d'un exercice physique régulier ne sont plus à démontrer, et le quotidien des riverains sera apaisé dès qu'apparaîtra un report modal de l'automobile vers le deux-roues. Le développement de l'usage quotidien du vélo permet également d'améliorer la qualité de l'air de nos villes, en écartant le risque de pics de pollution dus aux gaz d'échappements et aux particules fines. Enfin, utiliser le vélo pour ses déplacements quotidiens contribue à relever le défi que représente la limitation du réchauffement climatique, défi sur lequel notre pays s'est engagé lors des accords de Paris.

Dans la pratique, vous restez libres du type d'aménagement et du cheminement à instaurer, tant que cette continuité est assurée. Nos observations sur le terrain nous amènent cependant à développer les améliorations et conseils ci-dessous. Plusieurs options de cheminement peuvent être envisagées, et le type d'aménagement en découle.

• La largeur moyenne entre trottoirs de la rue d'Etigny est de 10 mètres sur les parties haute et basse de la rue, et de 8 mètres entre les numéros 24 et 50, ce qui constitue un étranglement sur cette partie centrale. Ces limitations ont d'ors-et-déjà été amplifiées en 2 endroits de la rue par l'adjonction de quais aux arrêts de bus Mulot et Etigny, réduisant la largeur de la voie de circulation à 6 mètres. L'aménagement de ces quais est certainement justifié pour faciliter l'accès aux transports en commun pour les Personnes à Mobilité Réduite. Il semble néanmoins qu'ils auraient pu être conçus de façon à intégrer par la suite des voies cyclables en réduisant leur emprise sur la chaussée.





 Nous déplorons la réapparition d'ilots centraux en béton. Leur seul but semble d'être de réduire la vitesse des automobiles en forçant les véhicules à emprunter les coussins berlinois. Mais ces blocs de béton réduisent fortement la largeur des voies de circulation et les possibilités d'aménager des pistes ou bandes cyclables.



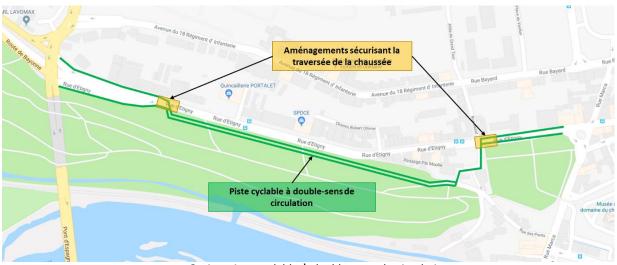


Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



- Une première option de cheminement sur une grande partie de la rue serait d'exploiter pleinement l'allée du Parc du Château longeant la rue d'Etigny avec une piste bidirectionnelle. Les usagers seraient particulièrement sécurisés en étant tenus à distance des véhicules motorisés, mais cela suppose des accords avec le Domaine National pour :
 - Ouvrir l'accès au parc par la grande barrière (située face au n°78 de la rue),
 - Apposer un revêtement adapté sur cette allée (qui résisterait mieux à la pluie que l'actuel),
 - Installer un éclairage minimum sur la partie Est de cette allée, et
 - Indiquer ce cheminement à l'entrée Ouest de la rue d'Etigny et au niveau de l'accès par la place Mulot.

Si cette option est choisie, un plateau de ralentissement devra être installé au niveau de l'accès par la barrière Ouest et dans la partie haute de la rue d'Etigny, pour permettre une traversée apaisée de la chaussée par les cyclistes.



Option piste cyclable à double-sens de circulation

Cette option présente l'avantage de ne pas avoir besoin de toucher aux aménagements déjà réalisés sur la voirie (ilots centraux, quais d'arrêts de bus) et permet de conserver les stationnements existants sur les côtés de la rue.



Accès Ouest à cette piste cyclable bidirectionnelle



Accès Est reliant à la Place Mulot

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Sur la voirie, devant l'accès Ouest, et sur la partie haute de la rue, des indications devront être apportées pour guider les cyclistes vers ce cheminement, et des aménagements devront être installés pour sécuriser la traversée de la chaussée par les cyclistes, tels que des plateaux surélevés à vitesse limitée à 30 km/h, aux endroits les plus opportuns, pour ralentir le flux automobile.

Sur la partie haute de la rue d'Etigny, le long du parc de la Basse Plante, où la largeur de la rue le permet, différents types d'aménagements peuvent être envisagés : une piste cyclable à double sens de circulation côté Sud de la rue, ou une bande avec séparateurs de chaque côté de la rue.

- Une seconde option consiste à aménager des pistes ou bandes cyclables sur la rue elle-même. Elle est moins sécurisante pour le cycliste, surtout pour les usagers les moins aguerris (notamment les enfants accompagnant leurs parents). De plus, les contraintes citées précédemment ne faciliteront pas ces aménagements, et des stationnements devront certainement être supprimés pour équiper la rue sur toute sa longueur. Si cette option est retenue :
 - Les ilots centraux doivent être détruits, pour exploiter la largeur entière de la chaussée,
 - Si la limitation de vitesse est maintenue à 50 km/h, nous préconisons l'aménagement de pistes isolées du flux motorisé par des séparateurs spécifiques et/ou un double marquage au sol,
 - Si les nouveaux abribus ne peuvent être déplacés, faire emprunter aux bandes cyclables l'espace à l'arrière de l'abribus, aménager les bateaux nécessaires pour permettre cet accès au trottoir sans marche à franchir pour le cycliste, et matérialiser ce partage du trottoir,
 - Il est indispensable de prévoir une séparation optimale du flux motorisés et des cyclistes, pour sécuriser au mieux ces derniers. Suivant la possibilité ou non pour les automobiles de se stationner en bord de rue, une bordure continue ou des séparateurs doubles doivent être envisagés pour garder les véhicules motorisés à distance des cyclistes plus vulnérables. Un simple pointillé peint au sol est une solution ni satisfaisante ni pérenne dans le temps.



Passage de piste derrière l'abribus arrêt Etigny



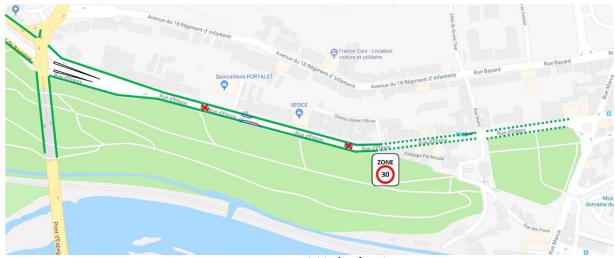
Type et agencement des séparateurs à envisager pour la plus grande sécurité des usagers

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

- Dans la partie centrale voire haute de la rue, où la largeur de chaussée ne permettra peut-être pas un aménagement optimal, il devrait être envisagé une extension de la Zone 30, qui commence aujourd'hui au rond-point entre rue d'Etigny et rue Marca.



Option piste cyclable à même la rue

- Une combinaison des 2 options ci-dessus est également possible, avec par exemple, un cheminement descendant d'Est en Ouest par une bande sécurisée sur la rue, et un cheminement montant d'Ouest en Est par l'allée du Parc du Château.
- Quel que soit le cheminement retenu pour les cyclistes, nous attirons votre attention sur la nécessité de sécuriser avec grand soin les entrées, sorties et les intersections de ce cheminement. Sans cette attention particulière, un cheminement séparé peut s'avérer au final particulièrement dangereux aux points d'interaction avec les automobilistes. Dans ces points névralgiques, nous vous invitons également à donner autant que possible la priorité au cheminement cycliste. Parcequ'ils contribuent activement à une meilleure qualité de vie pour tous en ville, les cyclistes doivent être les hôtes des marque de la voirie. Leur donner la priorité incitera par ailleurs à adopter ce mode de transport bénéfique.
- Au croisement de la rue d'Etigny avec la rue Mulot dans le sens descendant, un aménagement de type « tourne-à-gauche » doit être installé, aussi bien pour les véhicules motorisés que pour les cyclistes, qui bénéficieront en plus de l'adjonction d'un sas vélo. Cet aménagement doit être matérialisé au sol par des marquages, mais également par un ilot central, qui sécurisera le cycliste se dirigeant vers la place Mulot, mais également le piéton traversant la rue à cet endroit.

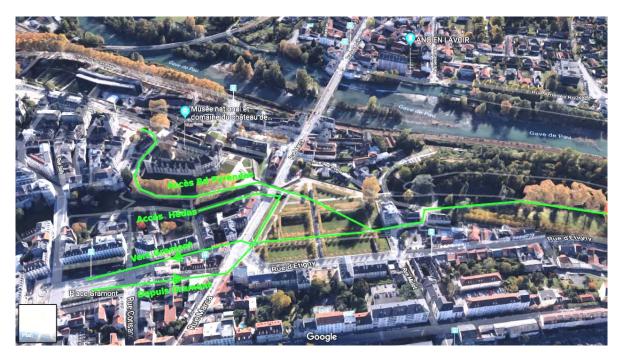
Les forces de l'ordre et les services de la mairie ne sont pas sans savoir que plusieurs piétons ont déjà été renversés sur ce passage à cause de la vitesse élevée des véhicules provenant de la rue Mulot. La municipalité avait été réactive suite à la demande des riverains en décembre 2016 en faisant installer des feux clignotants de priorité piétons. Ce n'est malheureusement pas suffisant, des collisions sont encore évitées de justesse. Dans le cadre des aménagements à venir, il doit être envisagé la mise en place d'un ilot de sécurisation, ou de feux piétons désynchronisés des feux pour automobiles.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Au-delà des aménagements à prévoir rue d'Etigny, dans le cadre du plan Vélo à long terme, nous souhaitons au plus profond de nous-mêmes que la Ville de Pau entame un dialogue avec les responsables du Domaine National du Château de Pau et envisage un cheminement cyclable qui emprunte les allées du parc, pour permettre de ralier le Boulevard des Pyrénées en contournant le château, ou pour atteindre le cœur du centreville en circulant dans le ravin du Hédas. Un tel dispositif donnerait tous leurs sens aux travaux déjà réalisés par votre municipalité (Hédas rénové, piste cyclable du Boulevard des Pyrénées) en les rendant exploitables pour les déplacements quotidiens des usagers de la bicyclette.



Nous profitons de cette correspondance pour vous faire remarquer, une fois de plus, qu'en tant qu'usagers au quotidien, nous sommes les mieux placés pour juger et proposer des équipements pro-vélo en collaboration avec vos services techniques. Il y a parmi nous des gens très compétents et expérimentés dont il est dommage de ne pas prendre l'avis avant de réaliser vos aménagements. Or, malheureusement, nous ne sommes jamais consultés pour ce type de projets contrairement aux engagements de M. Bayrou en mars 2014. Cependant, restant positivement optimistes sur ce point, nous vous rappelons que nous sommes à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Association « Pau à Vélo » Les Administrateurs

Le vélo, plus qu'un sport, (au) un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »



Syndicat Mixte des Transports Urbains Hôtel de France 2 Place Royale 64000 PAU

à PAU, le 7 janvier 2018

Objet: Aménagements cyclables rue d'Etigny

Madame, Monsieur,

Une équipe de « Pau à Vélo » s'est rendue rue d'Etigny le 4 janvier 2018 pour étudier les possibilités d'aménagements cyclables sur cet axe majeur de pénétration dans la ville. Comme vous le savez, la rue d'Etigny a subi d'importants travaux courant 2017, principalement liés à la rénovation des canalisations d'eau, et un nouveau revêtement bitume a été apposé au mois de décembre. Avant que les finitions ne soient réalisées (marquage au sol, aménagements pour cycles, stationnements, dépôts d'ordures, etc), il nous a semblé opportun de rappeler la nécessité de sécuriser cet axe pour les usagers du vélo au quotidien.

Les axes de la périphérie de Pau débouchant sur la rue d'Etigny sont aujourd'hui tous équipés d'aménagements adaptés au vélo. La route de Bayonne, l'avenue Gaston Phoebus et le tunnel du Pont d'Espagne sont équipés de sas vélo, ainsi que de bandes ou de pistes cyclables, qui pourraient certes être mieux sécurisées (double marquage) et parfois retracées car elles subissent les affres du temps ; mais ces aménagements ont au moins le mérite d'exister.



Route de Bayonne en direction de Billère



Avenue Gaston-Phoebus



Tunnel du Pont d'Espagne

Jusqu'aujourd'hui, le cycliste entrant dans Pau par ces axes faisait la triste constatation de l'absence totale d'aménagement en empruntant la rue d'Etigny. Sur les 900 mètres qui séparent le carrefour du Pont d'Espagne du rond-point de la rue Marca, la rue d'Etigny ne comportait aucun équipement pour sécuriser le cheminement à deux-roues.

Depuis, l'article 20 de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) du 30 décembre 1996 stipule qu'« à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ». Il est généralement admis que sur les axes dont la vitesse limite est supérieure à 30 km/h, des aménagements doivent être prévus pour réduire les risques d'accident.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Nous vous demandons par conséquent de **prévoir une continuité d'aménagements** cyclables sur cet axe pour mettre en sécurité les usagers actuels et encourager le développement de la pratique quotidienne du vélo, en cohérence avec les engagements pris lors de la dernière campagne municipale.

Les bénéfices d'un exercice physique régulier ne sont plus à démontrer, et le quotidien des riverains sera apaisé dès qu'apparaîtra un report modal de l'automobile vers le deux-roues. Le développement de l'usage quotidien du vélo permet également d'améliorer la qualité de l'air de nos villes, en écartant le risque de pics de pollution dus aux gaz d'échappements et aux particules fines. Enfin, utiliser le vélo pour ses déplacements quotidiens contribue à relever le défi que représente la limitation du réchauffement climatique, défi sur lequel notre pays s'est engagé lors des accords de Paris.

Dans la pratique, vous restez libres du type d'aménagement et du cheminement à instaurer, tant que cette continuité est assurée. Nos observations sur le terrain nous amènent cependant à développer les améliorations et conseils ci-dessous. Plusieurs options de cheminement peuvent être envisagées, et le type d'aménagement en découle.

• La largeur moyenne entre trottoirs de la rue d'Etigny est de 10 mètres sur les parties haute et basse de la rue, et de 8 mètres entre les numéros 24 et 50, ce qui constitue un étranglement sur cette partie centrale. Ces limitations ont d'ors-et-déjà été amplifiées en 2 endroits de la rue par **l'adjonction de quais aux arrêts de bus** Mulot et Etigny, réduisant la largeur de la voie de circulation à 6 mètres. L'aménagement de ces quais est certainement justifié pour faciliter l'accès aux transports en commun pour les Personnes à Mobilité Réduite. Il semble néanmoins qu'ils auraient pu être conçus de façon à intégrer par la suite des voies cyclables en réduisant leur emprise sur la chaussée.





 Nous déplorons la réapparition d'ilots centraux en béton. Leur seul but semble d'être de réduire la vitesse des automobiles en forçant les véhicules à emprunter les coussins berlinois. Mais ces blocs de béton réduisent fortement la largeur des voies de circulation et les possibilités d'aménager des pistes ou bandes cyclables.



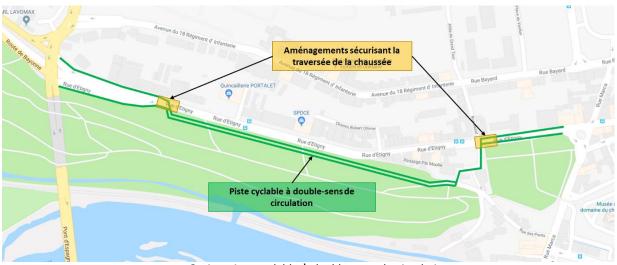


Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



- Une première option de cheminement sur une grande partie de la rue serait d'exploiter
 pleinement l'allée du Parc du Château longeant la rue d'Etigny avec une piste
 bidirectionnelle. Les usagers seraient particulièrement sécurisés en étant tenus à distance
 des véhicules motorisés, mais cela suppose des accords avec le Domaine National pour :
 - Ouvrir l'accès au parc par la grande barrière (située face au n°78 de la rue),
 - Apposer un revêtement adapté sur cette allée (qui résisterait mieux à la pluie que l'actuel),
 - Installer un éclairage minimum sur la partie Est de cette allée, et
 - Indiquer ce cheminement à l'entrée Ouest de la rue d'Etigny et au niveau de l'accès par la place Mulot.

Si cette option est choisie, un plateau de ralentissement devra être installé au niveau de l'accès par la barrière Ouest et dans la partie haute de la rue d'Etigny, pour permettre une traversée apaisée de la chaussée par les cyclistes.



Option piste cyclable à double-sens de circulation

Cette option présente l'avantage de ne pas avoir besoin de toucher aux aménagements déjà réalisés sur la voirie (ilots centraux, quais d'arrêts de bus) et permet de conserver les stationnements existants sur les côtés de la rue.



Accès Ouest à cette piste cyclable bidirectionnelle



Accès Est reliant à la Place Mulot

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Sur la voirie, devant l'accès Ouest, et sur la partie haute de la rue, des indications devront être apportées pour guider les cyclistes vers ce cheminement, et des aménagements devront être installés pour sécuriser la traversée de la chaussée par les cyclistes, tels que des plateaux surélevés à vitesse limitée à 30 km/h, aux endroits les plus opportuns, pour ralentir le flux automobile.

Sur la partie haute de la rue d'Etigny, le long du parc de la Basse Plante, où la largeur de la rue le permet, différents types d'aménagements peuvent être envisagés : une piste cyclable à double sens de circulation côté Sud de la rue, ou une bande avec séparateurs de chaque côté de la rue.

- Une seconde option consiste à aménager des pistes ou bandes cyclables sur la rue elle-même. Elle est moins sécurisante pour le cycliste, surtout pour les usagers les moins aguerris (notamment les enfants accompagnant leurs parents). De plus, les contraintes citées précédemment ne faciliteront pas ces aménagements, et des stationnements devront certainement être supprimés pour équiper la rue sur toute sa longueur. Si cette option est retenue :
 - Les ilots centraux doivent être détruits, pour exploiter la largeur entière de la chaussée,
 - Si la limitation de vitesse est maintenue à 50 km/h, nous préconisons l'aménagement de pistes isolées du flux motorisé par des séparateurs spécifiques et/ou un double marquage au sol,
 - Si les nouveaux abribus ne peuvent être déplacés, faire emprunter aux bandes cyclables l'espace à l'arrière de l'abribus, aménager les bateaux nécessaires pour permettre cet accès au trottoir sans marche à franchir pour le cycliste, et matérialiser ce partage du trottoir,
 - Il est indispensable de prévoir une séparation optimale du flux motorisés et des cyclistes, pour sécuriser au mieux ces derniers. Suivant la possibilité ou non pour les automobiles de se stationner en bord de rue, une bordure continue ou des séparateurs doubles doivent être envisagés pour garder les véhicules motorisés à distance des cyclistes plus vulnérables. Un simple pointillé peint au sol est une solution ni satisfaisante ni pérenne dans le temps.



Passage de piste derrière l'abribus arrêt Etigny



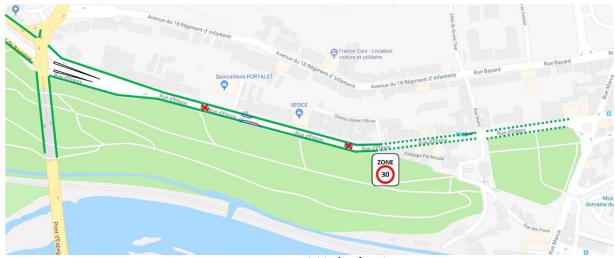
Type et agencement des séparateurs à envisager pour la plus grande sécurité des usagers

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

- Dans la partie centrale voire haute de la rue, où la largeur de chaussée ne permettra peut-être pas un aménagement optimal, il devrait être envisagé une extension de la Zone 30, qui commence aujourd'hui au rond-point entre rue d'Etigny et rue Marca.



Option piste cyclable à même la rue

- Une combinaison des 2 options ci-dessus est également possible, avec par exemple, un cheminement descendant d'Est en Ouest par une bande sécurisée sur la rue, et un cheminement montant d'Ouest en Est par l'allée du Parc du Château.
- Quel que soit le cheminement retenu pour les cyclistes, nous attirons votre attention sur la nécessité de sécuriser avec grand soin les entrées, sorties et les intersections de ce cheminement. Sans cette attention particulière, un cheminement séparé peut s'avérer au final particulièrement dangereux aux points d'interaction avec les automobilistes. Dans ces points névralgiques, nous vous invitons également à donner autant que possible la priorité au cheminement cycliste. Parcequ'ils contribuent activement à une meilleure qualité de vie pour tous en ville, les cyclistes doivent être les hôtes des marque de la voirie. Leur donner la priorité incitera par ailleurs à adopter ce mode de transport bénéfique.
- Au croisement de la rue d'Etigny avec la rue Mulot dans le sens descendant, un aménagement de type « tourne-à-gauche » doit être installé, aussi bien pour les véhicules motorisés que pour les cyclistes, qui bénéficieront en plus de l'adjonction d'un sas vélo. Cet aménagement doit être matérialisé au sol par des marquages, mais également par un ilot central, qui sécurisera le cycliste se dirigeant vers la place Mulot, mais également le piéton traversant la rue à cet endroit.

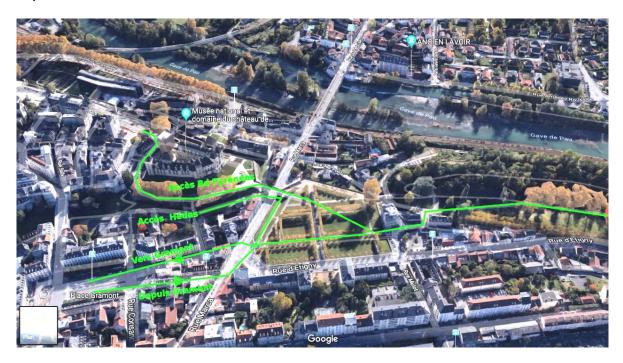
Les forces de l'ordre et les services de la mairie ne sont pas sans savoir que plusieurs piétons ont déjà été renversés sur ce passage à cause de la vitesse élevée des véhicules provenant de la rue Mulot. La municipalité avait été réactive suite à la demande des riverains en décembre 2016 en faisant installer des feux clignotants de priorité piétons. Ce n'est malheureusement pas suffisant, des collisions sont encore évitées de justesse. Dans le cadre des aménagements à venir, il doit être envisagé la mise en place d'un ilot de sécurisation, ou de feux piétons désynchronisés des feux pour automobiles.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Au-delà des aménagements à prévoir rue d'Etigny, dans le cadre du plan Vélo à long terme, nous souhaitons au plus profond de nous-mêmes que la Ville de Pau entame un dialogue avec les responsables du Domaine National du Château de Pau et envisage un cheminement cyclable qui emprunte les allées du parc, pour permettre de ralier le Boulevard des Pyrénées en contournant le château, ou pour atteindre le cœur du centreville en circulant dans le ravin du Hédas. Un tel dispositif donnerait tous leurs sens aux travaux déjà réalisés par votre municipalité (Hédas rénové, piste cyclable du Boulevard des Pyrénées) en les rendant exploitables pour les déplacements quotidiens des usagers de la bicyclette.



Nous profitons de cette correspondance pour vous faire remarquer, une fois de plus, qu'en tant qu'usagers au quotidien, nous sommes les mieux placés pour juger et proposer des équipements pro-vélo en collaboration avec vos services techniques. Il y a parmi nous des gens très compétents et expérimentés dont il est dommage de ne pas prendre l'avis avant de réaliser vos aménagements. Or, malheureusement, nous ne sommes jamais consultés pour ce type de projets contrairement aux engagements de M. Bayrou en mars 2014. Cependant, restant positivement optimistes sur ce point, nous vous rappelons que nous sommes à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Association « Pau à Vélo » Les Administrateurs

Le vélo, plus qu'un sport, (au) un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »